



LA PAROLE
A... **OLIVIER SALUSTRO**, président de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

« *Le système français est plus robuste* »

PROPOS RECUEILLIS PAR **BENOÎT MENO**

La déroute de l'allemand Wirecard aurait-elle pu se produire en France ?
Il faut s'interroger sur le travail de l'auditeur mais aussi sur celui du régulateur, qui pourrait n'avoir pas réagi en dépit des alertes. Le système français est plus robuste que l'allemand. Outre-Rhin, il n'y a pas, pour les sociétés cotées, d'obligation de *joint-audit* avec deux commissaires aux comptes, qui occasionne certes un surcoût mais renforce la sécurité. Il n'y a pas en Allemagne de muraille de Chine entre audit et conseil, la séparation n'est pas culturellement nette comme en France, l'auditeur peut faire du conseil fiscal ou de l'évaluation financière. Et la régulation est plus indépendante en France, avec le



DR

H3C côté commissariat aux comptes et l'AMF côté marchés financiers quand l'AOB (Auditor Oversight Body, NDLR) et la BaFin dépendent des ministères de l'Economie et des Finances. Notre dispositif a fait ses preuves, même si aucune précaution ne peut prévenir à 100 % la fraude. Et même si la loi Pacte nous fait revenir en arrière.

Comment cela ?

Elle a levé la séparation stricte entre conseil et audit, laissant chaque acteur faire son examen de conscience quant aux conflits d'intérêts. Il est important de scruter l'impact de cette loi, évaluer si elle n'amène pas de dégradation dans la revue des comptes. Quitte à revenir en arrière, rien ne doit jamais être gravé dans le marbre.

La régulation s'envisage-t-elle à l'échelle européenne ?

La réforme de 2016 a renforcé les efforts de coordination entre régulateurs nationaux, l'échange de bonnes pratiques, sans réglementation unifiée. L'Italie ou le Royaume-Uni, après le scandale Carillion, ont récemment adopté des systèmes allant dans la bonne direction de l'esprit traditionnel français.

L'association entre finance et technologie comme chez Wirecard constitue-t-elle un défi pour l'auditeur ?

Cela peut en effet renforcer la complexité d'examen des comptes. Qui dit plusieurs métiers dit plusieurs régulations, avec une activité bancaire très surveillée et une activité *fintech* un peu moins. L'examen par sondage de systèmes d'information abritant des montagnes d'opérations peut être délicat.